

**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

SECRETARIAT  
P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE**

SECRETARIAT  
B. P. 3243

CM/236

CONSEIL DES MINISTRES  
Onzième Session Ordinaire  
Alger - septembre 1968

RAPPORT DU RAPPORTEUR



CM0236

MICROFICHE

PROJET DE RAPPORT DU RAPPORTEUROuverture de la 11ème session

1. Le Conseil des ministres s'est réuni le 4 septembre 1968 à Alger, pour sa onzième session ordinaire, sous la présidence de S.E. Osman Ba, Ministre malien des affaires étrangères, Président sortant (Président de la dixième session). S.E. Abd.el Aziz Bouteflika, Ministre algérien des affaires étrangères, M. Diallo Telli, Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine et les quatre secrétaires généraux adjoints de l'Organisation, ont alors quitté la salle des séances pour aller à la rencontre de S.E. M. Houari Boumediène et l'escorter jusque dans la salle où il a officiellement ouvert la session.

2. Trente-neuf Etats membres de l'OUA étaient représentés dont deux Etats nouvellement indépendants : L'Ile Maurice et le Royaume de Swaziland. Le Malawi n'était pas représenté.

3. Dans son allocution d'ouverture, le Président de la République algérienne a souhaité aux délégués la bienvenue à Alger. Il a exprimé l'espoir qu'ils s'efforceraient de parvenir à un accord sur les problèmes qui se posent actuellement à l'Afrique et sur les moyens de les résoudre. Il a ensuite souligné la nécessité d'augmenter l'aide aux combattants de la liberté, pour leur permettre de libérer les territoires africains qui sont encore sous le joug colonial. Il a demandé instamment aux Etats membres de l'OUA d'être solidaires, fraternels et unis, car ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront sauvegarder leur indépendance et avancer la coopération économique, sociale et politique. C'est aussi par ce moyen qu'ils enlèveront aux ennemis de l'Afrique l'occasion de semer la discorde et de retarder le développement général des citoyens des Etats membres de l'OUA. Le texte intégral de l'allocution de S.E. M. Boumediène figure au compte-rendu des séances de la onzième session ordinaire du Conseil des ministres.

4. S.E. M. R.C. Kamanga, Ministre zambien des affaires étrangères, S.E. M. A. Karim Gaye, Ministre sénégalais des affaires étrangères, et S.E. le Docteur Ahmed Laraki, ministre marocain des affaires étrangères, ont alors déposé une motion de remerciements au Président de la République algérienne, pour son message et pour l'hospitalité fraternelle et généreuse accordée par Alger à tous les délégués. Après ces allocutions le Conseil a levé la séance.

5. Le 5 septembre 1968, les chefs de délégation ont tenu dès 10 h. 30 une réunion privée. Ils se sont mis d'accord sur la composition du Bureau. Ils ont examiné aussi le problème qui se posait, en fonction du règlement intérieur, pour l'élection de trois vice-présidents, un pour chacun des trois comités de travail du Conseil : Comité des affaires politiques; Comité des affaires administratives, financières et institutionnelles, et Comité des questions de coopération économique, sociale, scolaire et scientifique. Aux termes du règlement intérieur en vigueur, le Conseil n'élit que deux vice-présidents. Cette disposition aurait amené le Président du Conseil plénier à présider un des trois comités, et il lui aurait été difficile, en conséquence, de coordonner les travaux des comités. Pour remédier à cette lacune, la délégation tunisienne a proposé d'amender l'Article 11 du règlement intérieur de façon à permettre l'élection de trois vice-présidents. La réunion privée s'est terminée à 11 h. 25.

6. Le Conseil s'est réuni de nouveau en séance plénière à 12 h. Il a d'abord adopté à l'unanimité la proposition tunisienne de modifier l'Article 11 du Règlement intérieur de façon à permettre l'élection de trois vice-présidents. Quant à la deuxième proposition tunisienne, qui consistait à ajouter au Règlement intérieur une disposition qui attribuerait automatiquement la présidence de la session au ministre des affaires étrangères du pays d'accueil quand le Conseil se réunit ailleurs qu'au siège de l'Organisation, le Conseil ne l'a pas acceptée officiellement.

7. Sur la proposition de S.E. M. Bourguiba jeune, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Tunisie, le Conseil a choisi comme Président de la session par acclamation, S.E. Abd.el.Aziz Bouteflika, Ministre algérien des affaires étrangères. A la demande du Président sortant, le Conseil a pourtant procédé à un vote et a adopté la proposition par 35 voix pour, et zéro contre, l'Algérie ne participant pas au vote. En conséquence, S.E. M. Abd.el.Aziz Bouteflika a été élu Président à l'unanimité. Il n'a toutefois pas occupé immédiatement le fauteuil présidentiel, S.E. M. A.K. Gaye, Ministre sénégalais des affaires étrangères a ensuite proposé le reste du Bureau. Le Conseil a élu :

- Président : S.E. M. Abd.el.Aziz Bouteflika, Ministre algérien des affaires étrangères.
- Premier vice-président : S.E. M. Abdoulaye Diallo, Ministre guinéen des affaires étrangères.
- Deuxième vice-président : S.E. M. R.C. Kamanga, Ministre zambien des affaires étrangères.
- Troisième vice-président : S.E. M. J.R. Ayoune, Ministre gabonais des affaires étrangères.
- Rapporteur : S.E. M. C.M.G. Argwings-Kodhek, Ministre kényen des affaires étrangères.

Le Conseil a élu les vice-présidents par 32 voix pour, et zéro contre, donc à l'unanimité. Il a élu Rapporteur le ministre kényen des affaires étrangères par 35 voix pour et zéro contre, donc à l'unanimité aussi.

8. Le Président sortant a ensuite invité le nouveau président à prononcer son discours inaugural.

Le Président a notamment déclaré aux délégués qu'ils étaient les très bienvenus en Algérie pour débattre des affaires panafricaines et d'autres questions pertinentes. Il a rappelé que la lutte pour l'indépendance et la dignité des Africains a commencé il y a longtemps; c'est ainsi par exemple que la Reine Ranavaloa voulait pour le peuple malgache la liberté et l'indépendance, que

les Français l'ont exilée et qu'elle est morte à Alger. Il a déploré les actes de certaines des puissances impérialistes qui sont souvent intervenues dans les affaires intérieures des Etats africains. Il a demandé pour les combattants de la liberté une aide accrue dans la lutte qu'ils mènent pour libérer les territoires de la domination étrangère. Il a relevé que l'OUA continuera à jouer un grand rôle dans la décolonisation, comme arbitre des différends, comme instrument de coopération et de développement et comme porte-parole de l'Afrique aux tribunes internationales. Elle pourrait faire mieux et obtenir davantage si elle avait toutes les possibilités et tous les moyens nécessaires.

A la demande de la Mauritanie, le Conseil a décidé de reproduire le texte intégral de ce discours comme document officiel de la session. Le Président sortant a remercié le nouveau Président de ses paroles d'espoir, puis l'a invité à assumer la présidence.

9. Heures de travail

Le Conseil a décidé d'adopter pour ses travaux l'horaire quotidien que voici :

9 h.30 - 13 h.00,

16 h.00 - 19 h.00,

et de tenir des séances de nuit en cas de besoin.

Vote de remerciements au Président sortant

10. Sur la proposition du Niger, le Conseil a voté des remerciements au Président sortant, M. Osman Ba, pour la compétence avec laquelle il avait mené les travaux de la dixième session ordinaire. Le Conseil a ensuite levé la séance.

Ordre du jour

11. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document CM/211/Rev. I, en y ajoutant, au point 13, un alinéa e, relatif à l'OCAM, une des organisations qui demandait le statut d'observateur.

Les parties au différend algéro-marocain ont accepté de maintenir à l'ordre du jour le point relatif à ce différend. Tout en se réservant la possibilité d'examiner des points qui pourraient surgir, le Conseil a décidé de ne pas ranger de question importante sous la rubrique "Questions diverses", s'il pouvait encore les inscrire à l'ordre du jour. Il a alors adopté l'ordre du jour qui figure à l'Annexe I du présent rapport. Il a réparti les points de l'ordre du jour de la façon suivante:

Séance plénière :

points 1, 2, 25, 26, 31 et 32.

Comité des affaires politiques :

points 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 27 et 28.

Comité des affaires administratives et financières :

points 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 29.

Comité des questions de coopération économique, sociale, scolaire scientifique, culturelle, etc... :

points 22, 23 et 30.

Le Conseil a ensuite levé sa séance jusqu'au lendemain.

Indépendance du Swaziland

12. Le Conseil a repris ses travaux le 6 septembre 1968 à 9 h. 50. Le Président a annoncé aux délégués que c'était le jour de l'accession à l'indépendance du Royaume du Swaziland. Sur sa proposition, le Conseil a décidé de demander au Secrétariat d'envoyer un message de félicitations de la part du Conseil :

### Rapport du Secrétaire Administratif

13. Le Secrétaire général administratif a lu au Conseil l'introduction à son rapport quinquennal (document CM/212 Part.I) et au rapport séparé qui porte sur février/septembre 1968. Le Chef de la délégation Rwandaise a fait des objections aux paragraphes 133 - 140 de ce rapport qui font allusion au Président du Rwanda et à l'Etat Rwandais en des termes inacceptables selon lui. Il a demandé que ses objections figurent au procès-verbal. Le Conseil a ensuite pris acte du rapport et s'est divisé en trois Comités à 10H 55.

### Admission du Swanziland comme membre de l'OUA

14. Le Conseil a repris ses travaux en séance plénière le 11 septembre 1968, à 19H 10. Le Secrétaire général a annoncé au Conseil que le Royaume du Swaziland avait officiellement demandé de devenir membre de l'OUA. Il a prié les Etats membres présents d'examiner cette demande conformément à l'Article XXVIII de la Charte. Le Libéria a alors déposé une motion officielle en faveur de l'admission du Royaume du Swaziland comme membre de l'OUA. La Libye, le Kenya, le Niger, l'Ile Maurice et le Ghana se sont joints à cette motion. Le Conseil a alors à l'unanimité, décidé de recevoir le Royaume du Swaziland comme quarantième membre de l'Organisation. Le Ministre des affaires étrangères du Swaziland a alors pris place et a remercié l'OUA d'avoir admis son pays. Il a également exprimé sa gratitude à l'OUA d'avoir soutenu son pays dans sa lutte pour l'indépendance.

### Rapport du Comité des affaires politiques

15. Le Nigéria, rapporteur du Comité des affaires politiques, a donné lecture de ce rapport. La délégation Sénégalaise a déclaré que la teneur du paragraphe 18, relatif aux Iles Canaries, ne reflétait pas la décision du Comité. Il a donc proposé le texte suivant : "Le Comité a examiné le problème des Iles Canaries. Il a décidé de recueillir tous les renseignements voulus sur la situation de cette région avant de faire au Conseil des ministres des recommandations appropriées." Le Conseil a accepté cette

nouvelle rédaction du paragraphe 18.

16. En ce qui concerne le paragraphe 31 qui parle de l'attitude du Botswana, à l'égard de l'action du Comité de libération, la délégation botswanaïenne a souligné qu'elle n'avait pas "fait des réserves" sur le paragraphe 4 du rapport du Comité de libération mais s'était "opposée" à ce paragraphe. Il s'y était opposé à cause de la situation qui règne en fait au Botswana, situation décrite dans le rapport du Secrétariat et confirmée en séance par le rapporteur du Comité de libération. La délégation botswanaïenne a ajouté qu'il fallait remanier le paragraphe 4 du rapport du Comité de libération de façon qu'il reflète la situation nouvelle. Le paragraphe 31 doit donc parler d'"opposition". Le Conseil l'a admis.

17. Le Rapporteur et plusieurs délégations ont rappelé la décision prise par le Comité au sujet du point 27 de l'ordre du jour : "Election du Président de la Vingt-Quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies". Les candidats suivants avaient été proposés par leur pays : Mlle Angie E. Brooks, par le Libéria, S.E. M. Ahmed Taïbi Benhima, par le Maroc, et S.E. M. Sam Odaka, par l'Ouganda. Le Comité avait invité le Président du Conseil à réunir les délégations intéressées et à discuter avec elles de la possibilité de ne retenir qu'une seule candidature africaine, puis à faire rapport au Conseil sur les résultats de ses démarches. Au cas où il se serait avéré impossible de s'entendre sur un seul candidat pour représenter l'Afrique, la question serait soumise à la Conférence des Chefs et de gouvernement à la présente session. Le rapport du Comité aurait donc dû refléter cette décision.

18. La délégation zambienne a déclaré qu'à la dernière phrase du paragraphe 7, le Comité devait bien recommander de retirer du GRAE le statut de "gouvernement en exil", mais qu'il fallait en même temps d'autoriser à subsister comme parti politique, soit comme UPA soit comme FLMA comme auparavant .



19. La délégation tunisienne s'est référée au paragraphe 8 qui dit que "l'OUA devrait mettre l'Espagne en demeure d'exécuter sa promesse" au sujet de la Guinée espagnole et a déclaré qu'il ne respectait pas les règles habituelles de la courtoisie. En effet, l'Espagne avait autorisé un représentant de l'OUA à assister en observateur au référendum relatif à l'indépendance.

20. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de la Tunisie a exprimé son mécontentement des mesures prises pour protéger le secret des travaux du Conseil. Le Chef de l'Etat tunisien avait, en effet, reçu d'un Monsieur Kubio, un télégramme qui critiquait l'attitude adoptée par la Tunisie au sujet des Iles Canaries au cours de la présente session. Quelqu'un avait distribué le texte de ce télégramme à toutes les délégations et en avait envoyé copie à d'autres Chefs d'Etat. Il a donc exprimé sa surprise de cette manière d'agir, qui contrevenait ouvertement aux règles générales de courtoisie et d'hospitalité.

A la fin du débat, le Conseil a pris acte du rapport du Comité politique et a levé la séance à 21.h.10.

21. La séance plénière a repris ses travaux à 23 h.30 le même jour et le Conseil a examiné les résolutions du Comité des affaires politiques. Il a approuvé les résolutions ci-après, en votant de la façon suivante:

Projet de résolution relatif aux réfugiés: 33 voix pour, zéro contre.

Projet de résolution relatif à la Namibie: 36 voix pour, zéro contre.

Projet de résolution relatif à l'apartheid et à la discrimination raciale: La Tunisie a demandé un vote par appel nominal sur le paragraphe 2 du dispositif qui relevait l'Allemagne fédérale, l'Italie et la France parmi les pays qui aident l'Afrique du Sud, et ce paragraphe n'a pas recueilli la majorité requise: il y a eu 18 voix pour, 7 contre et 12 abstentions. Après suppression de ce paragraphe 2, le Conseil a adopté l'ensemble de la résolution par 28 voix pour, une contre et 8 abstentions.

Le projet de résolution relatif à la constitution d'un Comité spécial chargé d'examiner la structure et les fonctions du Comité de libération a recueilli: 15 voix pour, 14 contre avec 7 abstentions. Le Conseil n'a pas adopté cette résolution, qui n'avait pas recueilli la majorité requise. A l'occasion de leur explication de vote avant le scrutin, certains délégués s'étaient vigoureusement opposés à la création d'un Comité chargé d'examiner la structure et le fonctionnement du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique. D'autres délégués avaient déclaré qu'à la constitution d'un tel Comité était justifiée, le Comité de coordination ayant plus de 5 années d'existence, et certains délégués n'étant pas satisfaits de son fonctionnement. Le Conseil a rejeté ce projet de résolution.

Après ce scrutin qui a marqué la fin des débats consacrés au rapport du Comité A, le Conseil a levé la séance à 4.h.15, le jeudi 12 septembre 1968

Rapport du Comité des affaires administratives, financières  
et institutionnelles

22. Reprenant ses travaux le 12 septembre 1968 à 0.h.15, le Conseil a abordé l'examen du rapport du Comité B. C'est le Dahomey Rapporteur, qui a présenté ce rapport.

23. Le Conseil a adopté à l'unanimité l'ensemble des recommandations du Comité B. Il n'a renvoyé à sa prochaine session, pour nouvel examen, qu'une recommandation, celle qui concernait le choix de l'emblème de l'OUA. La délégation de la RAU s'est opposée à l'adoption de l'emblème choisi, en raison d'un article trouvé dans l'album que l'artiste avait expédié à l'OUA. L'article en question attaque un Etat membre de l'OUA. L'artiste s'est fait accuser de manque de respect et de courtoisie à l'égard d'un Etat membre. Le sentiment du Conseil a été que le choix de l'emblème devait faire autour de lui l'unanimité des Etats membres. Puisque cette unanimité ne s'était pas dégagée des débats, le Conseil rejète cet emblème par 35 voix pour, zéro contre, avec 2 abstentions.

Le Conseil a donné pour instructions d'organiser un autre concours, ouvert aux seuls artistes africains, pour un emblème de l'OUA. Le nom des artistes ne devra pas figurer sur les dessins proposés. Le Conseil a approuvé l'ensemble du rapport par 36 voix pour, zéro contre sans abstention. Le texte amendé des résolutions constitue l'Annexe III du présent rapport.

Comité pour la coopération africaine dans les affaires économiques, sociales, scientifiques, scolaires et culturelles.

24. L'Ouganda a présenté le rapport du Comité C, qui s'était occupé de ces questions. Après quoi, la délégation du Congo-Kinshasa a demandé que l'on consigne dans le compte-rendu qu'elle avait annoncé au Comité C qu'une Foire internationale allait bientôt se tenir à Kinshasa, et que tous les États membres de l'OUA seraient invités à y participer. La délégation camerounaise et la délégation malienne ont réservé leur position à l'égard du rapport, car certaines modifications n'avaient pas reçu l'approbation du Comité. La Libye a présenté un projet de résolution qui reprenait les propositions faites par elle au sujet de la constitution de stocks régionaux de céréales vivrières. Le Comité a adopté plus tard cette proposition. Le Conseil a ensuite, par 29 voix pour, zéro contre, et 5 abstentions, pris acte du Comité C du rapport, qui constitue l'Annexe IV au présent rapport. Les projets de résolution du Comité C, constituent l'Annexe V. ~~Les projets de résolution du Comité C, constituent~~ ~~l'Annexe V.~~ Le Conseil a voté de la façon suivante sur ces projets de résolution.

Projet de résolution relatif à l'Afrique et la CNUCED (réforme structural) : 36 voix pour, zéro contre.

Projet de résolution relatif à l'Afrique et la CNUCED (II) : 26 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions.

Projet de résolution relatif à l'Afrique et la CNUCED (III) : 35 voix pour, zéro contre.

Projet de résolution relatif aux groupement régionaux : 31 voix pour, zéro contre, une abstention.

Projet de résolution relatif à la coopération monétaire : 30 voix pour, zéro contre, 4 abstentions.

Projet de résolution relatif à la Foire commerciale panafricaine : 34 voix pour, zéro contre.

Projet de résolution relatif aux affaires sociales et au développement communautaire : 33 voix pour, zéro contre.

Projet de résolution relatif à l'assistance technique interafricaine : 33 voix pour, zéro contre.

Projet de résolution relatif à la coopération interafricaine en matière de transports routiers, ferroviaires et maritimes : 33 voix pour, zéro contre.

Projet de résolution relatif à l'organe africain de l'aviation civile : 32 voix pour, zéro contre, une abstention. La proposition de supprimer le dernier paragraphe du dispositif n'a pas obtenu la majorité requise (2 voix pour, 24 voix contre, 3 abstentions).

Le projet de résolution relatif au premier Festival culturel panafricain a été adopté, avec de légers changements, par 33 voix pour et zéro contre.

Projet de résolution relatif à la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles : 33 voix pour, zéro contre, 2 abstentions.

Projet de résolution relatif aux recommandations de la Conférence de Nairobi sur l'éducation et la formation scientifique et technique en Afrique : 33 voix pour, zéro contre.

Projet de résolution relatif à la création, en Afrique, d'établissements de formation de recherche (centres d'études avancées) : 32 voix pour, zéro contre.

Projet de résolution relatif aux réserves régionales de céréales vivrières : 36 voix pour, zéro contre.

Projet de résolution relatif au mouvement syndical panafricain : 31 voix pour, zéro contre, 3 abstentions.

Candidats africains à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies.

25. Conformément à la mission qu'il avait reçue, le Président rapporte au Conseil qu'il s'était entretenu avec les 3 délégations intéressées (Libéria, Maroc, Ouganda) et que chacune d'elles refusait de se désister en faveur d'une autre. Le Chef d'Etat du Libéria et celui du Maroc avaient écrit directement à d'autres Chefs d'Etat pour leur demander leur appui, ce qui a encore compliqué la situation. Après un échange de vues, le Conseil a décidé, par 25 voix contre zéro avec 3 abstentions, de ne pas examiner cette question et de la porter à l'ordre du jour provisoire de la présente session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Ordre du jour provisoire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

26. Le Conseil a discuté l'ordre du jour provisoire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (document CM/211/Rev.1). Le Conseil a inscrit à cet ordre du jour la question mentionnée au paragraphe précédent. Il a rejeté (2 voix pour, zéro contre, 24 abstentions) la demande ghanéenne d'adopter pour le point 8, relatif à l'élection du Secrétaire général administratif et des Secrétaires généraux adjoints, le libellé de la Charte.

27. La délégation tunisienne a demandé d'ajouter au point 5 "Rapport du Comité consultatif sur le Nigéria", d'un alinéa sur l'audition des parties intéressées et d'un autre sur les débats. La délégation nigérienne s'est opposée à cette proposition, et a déclaré que le Conseil n'avait pas compétence pour en discuter; elle a ajouté que c'était enfreindre les prérogatives de la Conférence et aller à l'encontre de la résolution par laquelle la Conférence avait en septembre 1967, créé une Mission consultative pour aider le Gouvernement général. Mais la discussion de ce point pourrait reprendre quand la Mission consultative aurait remis son rapport. La délégation tunisienne s'est déclarée d'accord à condition que les débats sur ce point se déroulent quand la Mission consultative aurait remis son rapport; si tel était le cas, elle retirerait ses amendements. Le Conseil a ensuite voté à l'unanimité le projet amendé d'ordre du jour de la Conférence.

28. Questions générales sur la proposition de la délégation malgache le Conseil a voté, par acclamation, une motion de remerciements au Président, au Gouvernement et au peuple de l'Algérie, pour la généreuse hospitalité offerte aux délégués. Le Conseil a levé la séance à 19 heures.

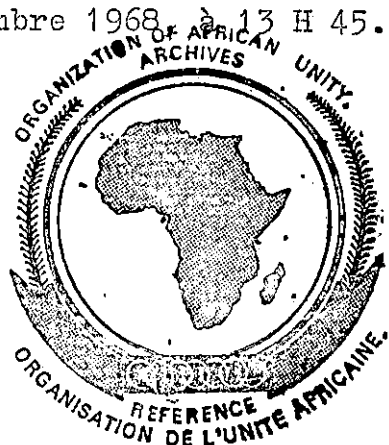
Date et lieu de la prochaine session

29. Le Conseil s'est réuni en séance plénière le 13 septembre 1968, à 12 H 15. Il a décidé que sa prochaine session ordinaire se tiendrait à Addis-Abéba, le lundi 17 février 1969.

Clôture solennelle de la onzième session ordinaire

30. Le Président, S.E. M. Abd-el-Aziz Bouteflika, a prononcé le discours solennel de clôture de la onzième session ordinaire du Conseil des Ministres. Il a souligné notamment que l'OUA, qui entre dans sa sixième année, a besoin de la collaboration de tous les Etats membres pour réaliser ses objectifs : la libération des territoires d'Afrique qui sont sous domination étrangère ainsi que le progrès économique, social, scolaire, scientifique, sanitaire, culturel et politique. Les Etats membres parviendront à se suffire à eux-mêmes dans ces domaines grâce à cette coopération et grâce à la confiance qu'ils auront en eux-mêmes.

Le Président a de nouveau souhaité la bienvenue à l'Ile Maurice et au Swaziland au sein de l'OUA; il a remercié les délégués et le Secrétariat pour leur travail. Les délégations suivantes : Guinée, Ethiopie, Ghana, Gabon, Soudan, Swaziland, Mauritanie, Libye, Niger, Nigéria, Dahomey, Zambie, République arabe unie, Libéria et Kenya, ont félicité le Président de la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la session et ont remercié le Président, le Gouvernement et le peuple de l'Algérie pour l'hospitalité qu'ils ont offerte aux délégués. La session s'est officiellement close le 13 septembre 1968, à 13 H 45.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1968-09

# Rapporteur's Report of the eleventh ordinary session of the Council of Ministers From 4th -12th September, 1968 Algiers, Algeria

Organization of African Union

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7314>

*Downloaded from African Union Common Repository*